



URPS ORTHOPTISTE
Pays de la Loire

RAPPORT D'ACTIVITÉ

URPS ORTHOPTISTE PDL

2022

 06 23 00 91 19

 urps.orthoptiste.pdl@gmail.com

 Maison des URPS
5 Boulevard Vincent Gâche
44 200 Nantes

SOMMAIRE

1

L'URPS ORTHOPTISTES

- › Les missions
- › L'équipe
- › Les temps forts
- › Les salariées
- › Les chiffres 2022

2

REPRÉSENTATION

- › Analyser les besoins et l'offre de soins
- › Participer à l'organisation de l'exercice professionnel
- › Soutenir les exercices coordonnés

3

LES PROJETS DE L'URPS

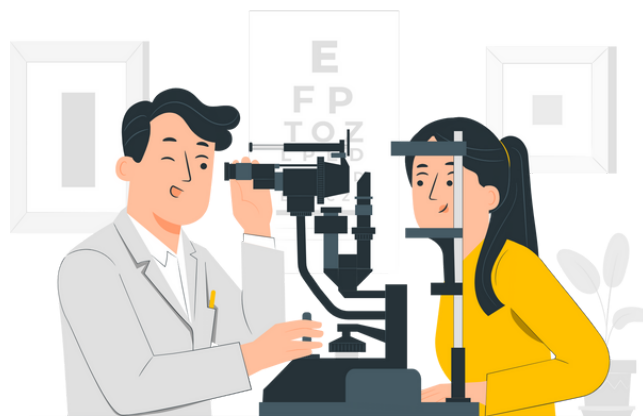
- › Valorisation du métier d'orthoptiste
- › Communication
- › ICOPE
- › PEDIACO - 1 000 premiers jours
- › Perspectives

4

LE GLOSSAIRE

L'URPS ORTHOPTISTES

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour **vocation de représenter l'ensemble des libéraux**. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sage-femme.



L'URPS Orthoptistes PDL **est composée de 6 membres**, répartis sur toute la région et qui se **mobilisent pour le déploiement de projets régionaux de santé publique**.

LES MISSIONS

Les Unions participent :

À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

notamment pour la
permanence des soins, la
continuité des soins et les
nouveaux modes d'exercice

A L'ORGANISATION ET À LA MISE EN OEUVRE

du projet régional de
santé

À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM

(Contrats Pluriannuels
d'Objectifs et de Moyens) ou
des contrats ayant pour objet
d'améliorer la qualité et la
coordination des soins

À LA MISE EN OEUVRE

du développement
professionnel continu

À DES ACTIONS

dans les domaines :

- des soins
- de la prévention
- de la veille sanitaire
- de la gestion des crises
sanitaires
- de la promotion de la santé et
de l'éducation thérapeutique

À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION

des systèmes de
communication et
d'information partagés

L'ÉQUIPE ET LE FONCTIONNEMENT

L'URPS est composée de 6 **orthoptistes libéraux exerçant en Pays de la Loire désignés par le syndicat représentatif**



CÉDRIC FERRASSE
président



SONIA VICAT
secrétaire



MAÉVA BAHIER
trésorière



ARMELLE MELUSSON
membre



DRION FANNY
membre



LEHUEDE KÉVIN
membre

LES SALARIÉES

Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthoptistes. Elle **participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.**

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthoptistes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthoptistes. Elle se **charge des tâches administratives de l'association.**

LE TEMPS FORTS DE L'UNION

› **L'Assemblée Générale :**

→ 16 mai 2022

› **Le Conseil d'Administration:**

→ 20 Septembre 2022

L'Assemblée Générale est présidée par Cédric FERRASSE et est composée des membres de l'URPS. Elle entend : les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 6 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS.

LES CHIFFRES 2022

● LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux orthoptistes libéraux conventionnés.

EN 2022, L'URPS ORTHOPTISTES A PERÇU 3 837,03€ DE CETTE CONTRIBUTION

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

→ L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).

→ L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

● LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les orthoptistes ou pour la mise en œuvre des projets.

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

● CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un **lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé**. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées (« prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers »).

Lors de ces rencontres, les thématiques abordées ont été :

→ Le projet régional de santé (PRS)

→ Restitution des réunions des conférences (CNR santé)

● LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantit un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et celui qui garantit la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent maintenant en InterURPS.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

● LE CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoire au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

Lors de ces rencontres, les thématiques abordées ont été :

→ L'exercice coordonné - CPTS - ESP CLAP et MSP

→ Soins non programmés - Bilan et Perspectives

● LES CATS

Les Comités d'Accompagnements Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres issus du département.

● L'INTERURPS

L'association interURPS a été créée en fin d'année 2019. Elle rassemble les 10 URPS des Pays de la Loire. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un trio pour assurer la présidence : Mr CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.



L'année 2022 a permis à l'InterURPS de développer ces échanges par l'intermédiaire de rencontres régulières tout au long de l'année. Cette structuration permet une collaboration plus efficiente entre toutes les parties prenantes.

L'URPS a participé à 12 rencontres InterURPS en 2022

● LE GE INTERURPS

Le GE interURPS est né en 2019 pour accompagner si besoin les professionnels de santé à avoir des salariés au sein de leurs dispositifs (CPTS, URPS, MSP, SAS, etc...).

62 employés font partis du GE InterURPS au 31 décembre 2022. Cela regroupe des chargés de missions URPS mais également des coordinateurs de CPTS ou encore des chargés de communication ...

● LES DAC

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination ont pour objectif d'être un appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des patients ayant des situations complexes (personnes précaires ou pluri pathologiques.)

L'objectif pour les professionnels est d'avoir une réponse adaptée et coordonnée qui prend en compte la complexité de la situation, la pathologie, le parcours de santé de la personne. Les DAC se déclinent par département et constituent l'interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA ...

L'URPS a participé à 2 rencontres InterURPS en 2022

LES SAS

Les Services d'Accès au Soins (SAS) sont des dispositifs qui ont pour objectif de répondre à la demande de soins urgents (dans les 48h), et non programmés de la population sur tout le territoire, grâce une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

→ Les SAS en fonctionnement
en 2022 :

SAS - 85 Vendée
SAS - 72 Sarthe

→ Les SAS en construction
en 2022 :

SAS - 49 Maine et Loire
SAS - 44 Loire-Atlantique
SAS - 53 Mayenne

INFORMER ET SOUTENIR LES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES ESP CLAP



Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux en Pays de la Loire permettant aux professionnels de santé de premier recours libéraux de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction des besoins du patient.

72
projets

3
Orthoptistes

933
PSL

L'URPS Orthoptistes fait
partie du Conseil
d'Administration de
l'association ESP CLAP

LES CPTS

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et de participer à la structuration des parcours de santé ainsi qu'à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnels de santé peuvent décider de se constituer en CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.

L'association interURPS propose un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS.



24
projets
validés

21 ACI
signés

18 projets
en cours de
réflexion

PROJETS DE L'URPS

L'URPS a pour mission de développer des projets en lien avec le projet régional de santé.

VALORISATION DE LA PROFESSION D'ORTHOPTISTE

En 2022, l'URPS Orthoptiste a souhaité créer une communication à destination des PMI de la Région Pays de la Loire dans le but d'informer les professionnels sur le rôle des orthoptistes auprès des enfants dès le plus jeune âge.

Cette communication s'est déclinée en 2 supports :

UNE AFFICHE



UN FLYER



L'orthoptiste a pour missions le dépistage, la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle

10 à 20% des enfants ont des troubles visuels

Le métier d'Orthoptiste

Que fait l'orthoptiste ?

Bilan orthoptique : consiste en la réalisation d'un "état des lieux" du fonctionnement de la vision.

Le but : poser un diagnostic et définir un projet de soins

Pour qui ?

- Nourrissons
- De 6 mois à l'acquisition de la parole
- A l'âge verbal
- De la maternelle au lycée
- Les adultes et personnes âgées

Dépistage et prévention

Le but : diagnostiquer le plus tôt possible une pathologie visuelle ou un retard d'acquisition

Rééducation

Le but : réadapter la fonction visuelle défaillante

Quand consulter ?

- Ne regarde pas
- Strabisme
- Baisse de vision
- Clignements
- Maux de tête
- N'attrape pas
- Vision floue et/ou double
- Vertiges
- Trouble de la vision des couleurs
- Trouble de la concentration / attention
- Fatigue Visuelle
- Difficulté d'apprentissage scolaire
- Trouble visuel des parents

URPS Orthoptiste des Pays de la Loire
5 Boulevard Vincent Gâche, 44 200 Nantes
06 03 96 97 78 - urps.orthoptiste.pdl@gmail.com

URPS ORTHOPTISTE
Pays de la Loire

Le métier d'Orthoptiste Pour les enfants

L'orthoptiste a pour missions le dépistage, la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle

Le + : l'orthoptiste est en accès direct pour faciliter le dépistage rapide !

En cas de doute, réorientation vers l'ophtalmologiste

Que fait l'orthoptiste ?

Bilan orthoptique : consiste en la réalisation d'un "état des lieux" du fonctionnement de la vision.

Le but : poser un diagnostic et définir un projet de soins

Pour qui ?

- Nourrissons
- De 6 mois à l'acquisition de la parole
- A l'âge verbal
- De la maternelle au lycée
- Les adultes et personnes âgées

Dépistage et prévention

Le but : diagnostiquer le plus tôt possible une pathologie visuelle ou un retard d'acquisition

Rééducation

Le but : réadapter la fonction visuelle défaillante

Quand consulter ?

10 à 20% des enfants ont des troubles visuels

Ne regarde pas

N'attrape pas

Clignements

Strabisme

Maux de tête

Vertiges

Fatigue Visuelle

Trouble de la vision des couleurs

Trouble de la concentration / attention

Trouble visuel des parents

Difficulté d'apprentissage scolaire

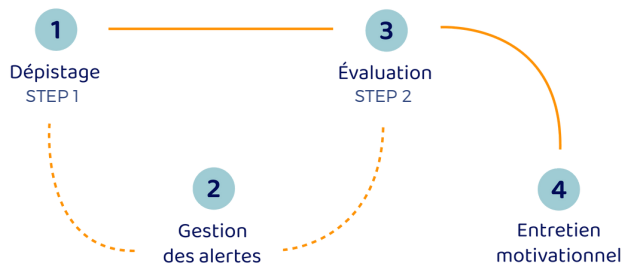
URPS Orthoptiste des Pays de la Loire
5 Boulevard Vincent Gâche, 44 200 Nantes
06 03 96 97 78 - urps.orthoptiste.pdl@gmail.com

ICOPE PDL

2022 a marqué le déploiement de l'expérimentation ICOPE PDL. **L'URPS Orthoptistes a continué de prendre part à ce projet tout au long de cette année.**

ICOPE PDL est une **démarche de dépistage et d'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus par les professionnels libéraux de la Région.** Cette expérimentation régionale est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 et le Gérotopôle des Pays de la Loire.

Qu'est-ce que le programme ICOPE PDL ?



Sur quels territoires cette expérimentation se déploie-t-elle ?



Quelles capacités sont évaluées ?



EN QUELQUES CHIFFRES :

- 9 ateliers élus ont été organisés avec la participation de l'URPS Orthoptistes
- 28 Groupes de travail sur les 7 CPTS incluses dans la démarche
- 3 orthoptistes inclus dans la démarche

PEDIACO

L'URPS Orthoptistes a participé à un projet porté par l'URPS Sages-femmes et l'URPS Pharmaciens dans le cadre d'un Appel à Projet sur le thème des 1000 premiers jours. En septembre 2021, l'ARS des Pays de la Loire a retenu notre projet, nommé PEDIACO.

Les deux Unions porteuses du projet **PEDIACO** ont identifié la nécessité d'organiser des **temps d'échanges** entre les professionnels pour découvrir le champ d'intervention de chacun auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés. Le point de départ de PEDIACO est de **développer l'interconnaissance** entre les professionnels de santé pour **améliorer la coordination** dans le parcours des 1000 premiers jours.

L'URPS Orthoptistes a pris part à ce projet afin de mettre en avant la place du métier d'orthoptiste dans la prise en charge visuelle des femmes enceintes et enfants de moins de 3 ans.

) LES SOIRÉES D'ÉCHANGE :



Nantes



Yvré-l'Évêque



Sillé-le-Guillaume



Châteaubriant



) LES CHIFFRES CLÉS :

21

INTERVENANTS

175

PARTICIPANTS

77%

DES PARTICIPANTS SE SONT DITS TRÈS SATISFAITS OU SATISFAITS DU CONTENU DE LA SOIRÉE

Ces soirées ont été un lieu d'échange et mise en connaissance de compétences de chacun dans le parcours des 1 000 premiers jours.

COMMUNICATION

) RÉSEAUX SOCIAUX :

L'URPS Orthoptistes a créé un Facebook ainsi qu'un LinkedIn pour les Orthoptistes de la Région afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.



Lien vers le Facebook de l'URPS :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100086620666849>





Lien vers le LinkedIn de l'URPS :
<https://www.linkedin.com/company/urps-orthoptiste-pays-de-la-loire/>



NEWSLETTER :

L'URPS Orthoptistes a une **newsletter**. Cet outil permet aux professionnels de la Région de recevoir des informations liées à l'actualité de la profession.

14

NEWSLETTERS
ENVOYÉES

77

ORTHOPTISTES INSCRITS À
LA NEWSLETTER



Lien d'inscription à notre Newsletter :
<https://forms.gle/o7x29drfTEq6dLNS9>



PERSPECTIVES

Pour 2023 et les années suivantes, l'URPS poursuit son souhait de **représenter les orthoptistes de la Région**. L'Union continue également à s'investir sur des thématiques fortes comme **l'Exercice Coordonné**.

L'URPS Orthoptistes continuera son engagement au sein de l'InterURPS dans le déploiement des projets incluant toutes les Unions.

Les élus travailleront également pour la mise en œuvre de nouveaux projets :



Incitation aux stages en libéral

Construction d'outils : protocole
de coopération et filière visuel



GLOSSAIRE

ACOSS	→	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AG	→	Assemblée Générale
ACI	→	Accord Conventionnel Interprofessionnel
AMI	→	Appel à Manifestation d'Intérêt
CATS	→	Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours
CORECS	→	Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
CPOM	→	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	→	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRSA	→	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CTS	→	Conseil Territorial de Santé
DAC	→	Dispositif d'Appui à la Coordination
DAPS	→	Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé
ESP CLAP	→	Equipes de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
InterURPS	→	Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).
GE	→	Groupement d'Employeur
GHT	→	Groupement Hospitalier de Territoire
GRADeS	→	Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé des PDL
ICOPE PDL	→	Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)
MDU	→	Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariés)
MSP	→	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
ONDPS	→	Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé
ORS	→	Observatoire Régional de Santé
PRS	→	Projet régional de Santé